

**RENSEIGNEMENTS SUR DES AGENTS SANCTIONNES POUR
COMMUNISME OU ACTIVITE ANTINATIONALE, LICENCIES PAR
APPLICATION DES LOIS DU 18 SEPTEMBRE ,
23 OCTOBRE 1940 ET 20 MARS 1941,
AGENTS DONT LES LICENCIEMENTS ONT ETE ANNULES**

De ANGARD de WACHEUX

Nom et prénom : AngardEmploi et résidence : Jaunisse à Malbouy, réplié à ChaudfontaineDate de naissance : 3 février 1909 à Vrignieschaux au port de CharleroiDate de commissionnement : 15 janvier 1936 - Entré le 20.10.34 au 53Situation de famille : marié 3 enfants - (2 fils enfants) le 22.12.39Adresse domiciliaire : 21 rue du Sud à Namur à l'espéranceDATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	5.12.40.			1-10-42	10.6.41 annulé	

Appréciation sur l'agent : Est le 24.10.42 - Quant à la mesure par arrêté le 10.6.41 - Celle mesure a été confirmée par arrêté le 3.8.42 -

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
20.1.42	lettre	par laquelle M. Angard demande à l'E. le Dr. Dintenfassier auprès du Président du Gard en faveur de son épouse, intime au motif de l'agent surveillé de l'arrondissement de Charleroi, C qui à l'Est avec rancœur.
26.1.42	S.C.P	
15.3.42	EST	l'agent demandant note au Chef du 1 ^{er} M.T - Angard a été arrêté le 5.12.40 sur ordre du Président du Gard pour dissimulation et affermage de tracte communiste - la dom du S.E a été avancé qu'il lui appartenait de prendre les mesures qu'il jugerait utiles
30.6.42	Sud EST	Angard fait l'objet d'une préposition de licenciement licencieé le 23.10.40 - arrêté le 10.6.41
9.9.42	lettre par laquelle Angard expose sa situation et, voulant contre la mesure prise à son égard	
23.12.42		
7.1.42	S.C.P	C qui à l'Est
23.1.42	EST	l'agent demandant les différents phas de cette affai

- 16.2.42 S.C.P Lettre à l'Est le priant de demander aux dirigeants de Nantes qui ont en Augard, nous leur ordonner à Cambeselle quelle a été l'attitude et si ils peuvent donner des renseignements sur les écrits de langage.
- 16.2.42 S.C.P Lettre au Sud-Est le priant de nous donner des précisions sur la distribution et l'affichage de tract et si Augard a été convaincu d'y avoir participé.
- 28.2.42 Est Nous avons reçu une copie du rapport du Chef d'Etat que avait l'intérêt nous les vers à Cambeselle Augard n'a pas été convaincu d'avoir participé à la distribution et affichage de tract mais a été surpris au cours de travail sur discussions pour le maintien des places sur le gouvernement.
- 12.3.42 Sud-Est Lettre au Président lui expédiant cette affaire et lui demandant une lettre au ministre en vue de l'annulation de la section, piste à l'égard de ce sujet.
- 20.3.42 S.C.P Lettre au Ministre de la Guerre indiquant qu'il a été nommé à l'Est et lui demandant de nous renseigner sur Fraisay et Viatay à l'égard de les suivantes conditions : le No et article des documents concernant celles du 10.6.42 qui concerne l'interdiction (D. de principe le 22.1.42) de l'utilisation de cette dernière à l'Est, nous faire connaître. La renommée à laquelle il sera affecté aussi que la date de la réunion en service.
- Copié au Sud-Est - telles d'avis.
- Recueilli au service le 1-10-42 au poste de Châlons.
- Indiquant que Augard sollicité un rappel de celle-ci une indemnité pour la période du 1-10-42 à la renommée, le 2-7-41 de son arrivée à l'Est - Tous les écrits après renommée, le 1-10-42 le devraient être remis au commandant en chef de l'armée de l'air à l'issue de l'opération - Il ne saurait être question de la partie rémunération de cette. Toutefois, ceci englobe une somme de 20 francs après la fin de l'opération, le justifiant.

Aubrun Marcel

Nom et prénom :

Emploi et résidence : ouvrier charpentier au Relais de Châtillon

Date de naissance : 1^{er} Juin 1905 à Châtillon (Seine)

Date de commissionnement : 16-6 - 1931. E 7226-32

Situation de famille : marié 1 enfant. (26 ans)

Adresse domiciliaire : 26 Rue Marceau à Châtillon (Seine)

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
14-9-42		en grève 30-7-41	1-9-41	10-12-42 16-1-43	11-1-43 annulé	

Appréciation sur l'agent : 20-10-42 Quest-fiche R5 - Depuis sa remise en service le 26-8-42, n'a jamais donné lieu à aucune déclinaison au point de vue activité anti nationale.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
19.10.41	Etat Ouest	Recueilli le 30-7-41, suspendu le 1-9-41. Licencié le 16-1-43. Arrêté le 11-11-41
14.1.42	S.C.P	à l'Ouest lui adressant copie d'une lettre par laquelle l'Avocat général pris la Cour d'Appel de Paris, avait informé du nom d'un agent communiste à Reuilly - le faire connaître si l'on des objectifs à sa remise en service, de la lugubre et permanente au bureau d'assistance à l'emploi de la commission en ce qui le concerne
4.3.42	Court	"D'accord pour demander au Bureau l'annulation du licenciement d'Aubrun -
19.4.42	S.C.P	affaire retransmise à l'Ouest avec l'avis que l'autorisation n'est pas nécessaire. (Voir une fois)

- 1.5.42 Avertis maintient la tenue d'annulations des
licenciements de Kéliban et Martais mais il n'y a
pas à revenir sur le cas de Gaudens qui est
intervenu à Vincent depuis le 10.2.42.
- 12.6.42 S.C.P. Lettre au ministre lui demandant l'autorisation
du licenciement de l'interessé.
- 4.7.42 M.T.P. Lettre et arrêté du service pour annulant celui du
11.11.41 sur ce qui concerne un agent.
- 15.7.42 S.C.P. Ce document modifiant cette décision - Qu'il soit l'intérieur
et l'intersyndicale à répandre dans l'ensemble dans le monde
délai - Réglement de sa retraite; admettant que
les faire connaître la date de sa prise de service.
- 28.8.42 Avertis Fiche de recrutement. Recruit en service le 26.8.42
aux ateliers de Châtillon.
- 30.9.42 Avertis Arrivé par la police française le 26.9.42.
(aff. Cest)
- 20.10.42 Avertis fiche R.R. - Informé le 24.9.42 à Pithiviers
- 10.10.42 M. Int. 2^e Gref - demande de renseignements sur activité
politique de l'intéressé
- 16.10.42 Cest Copie adressée à Région Due. 2^e
- 30.10.42 Avertis à SCP. Réponse
- 21.11.42 Réponse à Gref
- (Voir liste aff. Col. un.)
- 16.12.42 Avertis Fiche de R.R. à l'ancien le 26.11.42. Ce recruit a été mis en service le 1.12.42
5.10.42 Fédératio... ne... Informant au sujet de l'interessé après que les abus n'aient pas
de répercussions sur l'opposition à l'autoroute de Beauvais, le préfet et le
département peuvent le remercier.
- 12.10.42 S.C.P. Copie au Préfet pour avis sur l'intérêt d'avoir radiation D.S. intéressant
au recruteur en indiquant si ses mesures ont été le résultat de
son attitude en service.
- 13.11.42 Avertis R.R. sur l'interesseur licencier aussi etc.... avis à l'interessé
9.11.42 S.C.P. à la Fédératio... d'enquête faite sur un agent n'a pas permis
que il soit été l'objet d'une exécution ou autrement (aff. Cest) le
recruteur peut à son mercé. Il n'a pas pu déceler le véritable
ra recruteur aussi que va le dévoiler. (aff. Cest (Avertis))
- 9.11.42 Fédératio... admettant une note sur laquelle figure l'interesseur et renonçant
que au sein appliquée à l'interessé pour l'agent de l'agent
ne concerne pas les autorités allemandes. (aff. Cest (Avertis))

Baudrier André

Nom et prénom

Emploi et résidence : facteur aux Environs de Montfermeil

Date de naissance : 25 juillet 1895 à Senlis (Oise)

Date de commissionnement :

Situation de famille :

Adresse domiciliaire : 52 Rue de Montreuil à Malakoff (Seine)

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	10.11.41			10.9.44	annulé arrêté le 25.7.44	

Appréciation sur l'agent : Motif présumé de licenciement.

A fait l'objet d'un rapport de Police en date du 2 Juillet 1941 qui mentionne qu'un arrêté de la police a permis la saisie d'un lot important de papillons confectionnés pris à des techniques de composition et de couleur servant à la fabrication de papillons et d'un lot de papillons bleus au crayon bleu et un important tableau de croix de Lorraine dans la

Lettre V.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
2.4.41	M. 118	Licencié le 29-3-41. Arrêté le 5.8.41. ³¹ Ensuite envoi copie d'une note de la Prefecture de Police faisant communiquer que Baudrier a été interné administrativement en application du décret du 18.11.39 et transféré au camp de Satory - Versailles d'après arrêté le 10.11.41.
2.4.42	S. C.P.	Copie à l'ordre à titre d'avis.
20.6.44	Quart	Ensuite envoi avec avis annexe le 21.1.44 par laquelle l'intéressé sollicite sa réintroduction. Lettre au ministre lui demandant l'amputation du licenciement de Baudrier.
		Voir au dos

2.8.44 M.T.P Lettre et arrêté du 31.7.44 annulant celles du
5.8.41 en ce qui concerne Baudrier. (Définitive)
9.8.44 S.C.S. notification de cette décision à l'Avocat. les faire
connaître la date de renvoi au service de l'Etatelle.
Règlement de sa situation administrative.
Baudrier a repris son service le 10.9.44.

Bianchini, Jean (Samuel)

Nom et prénom:

Empli et résidence: Chef de Train à Toulon (Audeagne)Date de naissance: 30 juillet 1892 à Sainte-Cécile (Côtes)

Date de commisssionnement:

Situation de famille: marié 2 enfantsAdresse domiciliaire: rue Victor Hugo, campagne Bucardie, le Rautz
à Toulon.

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				15.9.43	annulé arrêté du 3.11.40	6.8.43

Appréciation sur l'agent:

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Expose et état de l'affaire
10.4.40	M.T.P.	Signale curées militairement par le Pulat de Vau - Faire ouvrir une enquête et donner les résultats.
23.4.40	S.C.P.	Copie à S.E. pour faire le nécessaire et projeter au Ministre le renouvellement de l'interdiction usurpation d'objets à tout le plus tôt dans une situation éloignée de Toulon.
11.5.40	S.C.P.	Lettre au Ministre le renouvelant sur l'interdiction usurpation d'objets à tout le plus tôt dans une situation éloignée de Toulon.
29.5.40	M.T.P.	Pas d'objection à cette proposition.
5.6.40	S.C.P.	Copie à S.E. faire appr. de nos 3360 du 29.5 et 3375 du 2.6.40.
		Signerai lundi 18.9.40. Arrêté du 31.10.40 vers le sud

- 8.6.43 S.E Transmettant avec avis favorable, cette du 13.5.43
par laquelle l'élégance saliente de mme Valmy est
Lettre au Ministre lui proposant l'annulation
de l'arrêté du 31.10.42 en ce qui concerne cet
agent - Copie au S.E suite à la lettre du 8^e
lettre et arrêté annulant celui du 31.10.42 en
ce qui concerne Mme Valmy - Il devra être affiché
à une résidence où il pourra être facilement
rencontré - (D. de principe. Lettre 14.10.41)
- 24.6.43 S.C.P au S.E brouillerai de cette décision - refusant de la
communiquer administratively - et faire connaître la
résidence que lui sera attribuée et la date de sa
rentrée en service.
- 6.8.43 M.T.P. Reçus en service à Oubagny le 15.9.43
- 14.8.43 S.C.P. Reçus en service à Oubagny le 15.9.43

Nom et prénom:

Bordereau GeorgesEmploi et résidence: Mécanicien de tractopneus à Villeneuve S^e GeorgesDate de naissance: 2 Octobre 1896 à Neuville S. Brinon (Nièvre)Date de commissionnement: Recrue le 28.5.20.Situation de famille: marié 3 enfantsAdresse domiciliaire: 24 rue Anatole France à Villeneuve S^e Georges
DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
30.4.40	13.10.40 30.5.40			11.4.44	Recrue le par arrêté du 9.4.41 du 24.2.44	

Appréciation sur l'agent: S.E. 2-9-41. Propriétaires de bâcheux militaire signalé par le Prefet de police et Côte des décombres 1939. Rappel de l'A.S. le 30.4.40 à la suite d'une perquisition de la police d'Etat au dépôt et à son domicile domicilié le 1.7.40 - Interné depuis le 13.10.40.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
		Liste Police et Côte
		Voir suivre depuis le 21.11.40 à Villeneuve S ^e Georges (refutes du S.E.)
2.5.40	S.E.	Note: A reporté le camp de concentration de S ^e Benoît le 30.5.40
	S.E.	Etat IV ^e Tuteurs à S ^e Benoît
2.9.41	S.E.	Propriétaires de la bâcheuse. (A/cz)
15.9.41	S.C.P.	Envoyé au ministre
22.9.41	M.T.P.	Général provisoirement le licenciement le 1er octobre (lettre du 29.3.41).
17.1.44	S.E.	Ensuite avec avis favorable, date du 3.12.43 par laquelle Bordereau sollicite la remise frontière vers un des

1.2.44 S.C.P Lettre au ministre lui présentant l'accusation
l'arrêté du 22.9.41 en ce que "conseiller et
agent".

21.2.44 M.T.2 Lettre et arrêté du même jour annulant celui du
22.9.41 - (DÉP principale. brouillon 19.10.41)

6.3.44 S.C.P Justification à cette réception au S.E. - reglement de
la situation administrative de l'interne - le faire
connaitre la date de sa révocation en service.

19.4.44 J.E. Fiche de R.P. Recruit en service le 11.4.44 au état de
Tillemeras.

Chabrot Gabriel

Nom et prénom:

Emploi et résidence: ouvrier à St Etienne

Date de naissance: 16 juillet 1902 à Feurs (Loire)

Date de commissariement: 1.11.26 - Entré 1.11.26.

Situation de famille: marié 3 enfants 12-10-9 ans.

Adresse domiciliaire: 75 rue Camille Granchamps 1^{er} Etage.

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	23.10.40.			14.9.44	arrêts par arrêté du 17.5.44	

Appréciation sur l'agent: Probabilisés le licenciement 14.2.41.

Communiste militaire - Arrêté le 10.6.40 à la suite
 d'une distribution de tract dans la région de 1^{er} Etienne.
 Intervenu le 23.10.40 devant une commission militaire.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
25.2.42	S.E.	Arrêté le 10.6.40. Intervenu le 23.10.40. Licencié le 23.10.40. Arrêté le 10.6.41 et renouvelé avec avis défavorable cette fois le 15.1.42, par laquelle Chabrot sollicite sa réintégration.
6.3.42	S.C.P.	au S.E. D'accord pour maintenir la辐射 jusqu'à l'égard de l'intéressé, lui apprend en conséquence.
12.4.44	S.E.	Renouvellement nouvelle lettre du 26.2.42 par laquelle Chabrot sollicite sa réintégration - Envoi un avis favorable étant entendu qu'il n'ait affecté à une autre辐射 que 1 ^{er} Etienne.
15.4.44	S.C.P.	La loi au deuxième lieu demandant l'agence de la police de l'Etat, en ce qui concerne les辐射.

17.5.44 19.7.1. M. T. Arnaud auquel fut remis tout cela le 10.5.44.

(cf. le principe.)

27.5.44 S.E. L'application de cette mesure au S. L'interroger la personne qui sera affectée à Crabbat ainsi que son rôle et sa mission en service. - Réglement de son statut administratif.

9.11.44 S.E. Table de renseignement. Remis au Service le 16.9.44
et sera rendu à l'issue -

Chambouleyron

Nom et prénom :

Emploi et résidence : *Garde au feu* Cauterêche à l'AndelysDate de naissance : 14-10-08 à *Communay* (Seine)

Date de commissionnement :

*Zéro 22-4-36*Situation de famille : *Célibataire**Repris 1-3-37.*

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				<i>20.7.42</i>	<i>Secto. 60 annulé</i>	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
18.5.40	SudEst	Ws adressant copie de la lettre qui il a reçue au Prefet et à l'Andelys - (Rivé de la reprise de l'H.S.) lorsqu'il a été le 18.5.40 arrêté le 31.10.40.
21.5.42	SudEst	Transmettant cette le 18.5.42 par laquelle l'interroge sur l'interrogatoire avec que la correspondance échangée avec la Préfecture de l'Andelys -
6.6.42	S.C.P.	lettre au Ministre - Etant donné l'avis formel par le Prefet de l'Andelys, nous ne avons pas d'opposition à la remise aux services de l'interroger. Priez d'annuler l'arrêté du 31.10.40 en ce qui le concerne.
21.6.42	M.T.P.	lettre et arrêté du ministre pour annuler celui du 31.10.40 en ce qui concerne C. (Chabot soldat de troupe fusillé le 14.10.42) avec une faveur

29.6.42 S.C.7

l'application de cette directive aux Sud Est, nous
faire connaître la réaction à laquelle l'intérêt
sera affecté aussi que la date de la fin de service
Chambonvillers a reçus leur service le
26 juillet et la résidence de l'ordre sera
qualité de contours.

29.7.42 S.F

Nom et prénom:

~~Chapuis Jean Marie~~

Emploi et résidence: Conducteur d'autocar(s) à l'Yoz - Vaise

Date de naissance: 13 Juillet 1901 à St Bonnet des Bruyères (Rhône)

Date de commissionnement: 1^{er} Janvier 1926 - Élu le 17.2.42 et 1.1.42

Situation de famille: marié

Adresse domiciliaire: 5^e rue de Bourgogne à l'Yoz (5^e)
DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
		14-10-40		11.7.43.	annulé le 17.6.43	
		14.7.42	31.7.42	10.10.42	annulé le 17.6.43	20.11.42

Appréciation sur l'agent: Agent S.E. 27.7.42 - Conduite et morale
 lumineuses - travail satisfaisant - aucune remarque
 particulière au service rien de tel depuis cette fois à noter
 en ce qui concerne à l'abstention de ses chefs.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
27.7.42	S.E.	Titre de Renseign. Cela arrêté suit l'inculpation probable de "l'agent délit de manifestazioni contre les gouvernements" à l'Yoz le 14 juillet 1942. Dont passer devant le tribunal correctionnel dans quelques jours.
10.8.42	S.E.	Indictment suspendu de ses fonctions le 31.7.42 a été autorisé le 22.7.42 à passer le judicier par le tribunal correctionnel de l'Yoz pour instruction à la fin de 21.1.42
27.8.42	S.E.	Instruction à l'Yoz pour la dernière audience pour le jugement ci-dessous

22-9-42 Lettre au Directeur g^{er}. lui soumettant le cas de cet agent et
lui faisant part de nos observations.

Annotation de M^r Barthéz : déposer l'interrogatoire au
Conseil de discipline pour D.A.

2-10-42 Lettre au S.E. - Gradiner cet agent devant le Conseil de Disci-
pline et lui infliger le D.A. La suspension n'aurait
pas dû être prononcée. Le remettre en service et lui
rembourser les retenues sur les emoluments fondant
sa suspension par application de l'art. 58 de la
Conc.
Ces deux lettres sont datées du 2-10-42.

20-10-42 SE fiche R² - Remis en service le 10-10-42
21-10-42 SE fiche R² - Il est arrêté à nouveau par la Sureté
dans la nuit du 1^{er} au 1^{er}-10-42 pour motif
inconnu

Incarcéré le 14-10-42 à

9-11-42 SE fiche R² - Arrêté dans la nuit du 13 au 14-10-42 pour
avoir pris part à la manifestation organisée contre
les mesures gouvernementales pour la relève des
prisonniers - Proposé pour le licenciement

Licencié le 14-10-42. Arrêté le 30-11-42

23-1-43 S.E. Jour T. 22-12-42 - voie notificante
15-4-43. Laisse le 11-4-43 à Paris par le Régiment Général de la Garde républicaine
faisant le siège - Y est fait à ce sujet un dépôt de
l'ordre à la police judiciaire de Paris, attaqué au 10-42
à l'époque de l'arrestation.

Celle-ci a été suivie avec favorable.

Avant que soit prononcée la réintroduction de Chaperon.

au Ministère : Chaperon a été admis à une audience avec l'agent, instruit
de refaire - Proposé pour l'annulation de l'arrêté du 30-11-42
Le Préfet Référé au 1^{er} arrêté et l'accord de la réintroduction
de l'intéressé.

Le 1^{er} arrêté ne sait pas annulant celui du 30-11-42 en
ce qui concerne l'interdiction (il est présumé le 14-10-42).

halifatation de cette décision au S.E. - Ref² de l'interdiction
administrative - Laisse immatriculer la date de rentrée au service de Chaperon
Reins en service le 11-7-43.

Nom et prénom :

Emploi et résidence : manœuvre au travail.

Date de naissance :

Date de commissionnement :

Situation de famille :

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
					annulé 16 juillet 3-2-42	

Appréciation sur l'agent : Avertis 4.4.42 -
bon suspect -

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
16.7.41	Ouest	absentant des préparations à l'égard de Chemin et l'assister dans l'acte de salutage commun au travail le 27.7.41.
4.9.41	S.C.P.	lettre au ministre lui apportant les préparations à l'égard des agents à débattre.
15.9.41	Ouest	... le complément d'enquête a démontré qu'il ne s'agissait pas d'un acte de sabotage mais d'une marche insurrectionnelle pour suite de une révolte répressive qui ne pas donner lieu aux préparations faites.
17.9.41		le résultat d'une réunion entre M.M. Berthelot et le "Bordureau" "l'assister au licenciement de Chemin" (classé de la police - brouillon 19.3.41 - pièce no 42)
4.12.41	S.C.P.	à Ouest lui apportant la décision de licenciement
16.12.41	Ouest	leur informant que la police a effectué une enquête approfondie sur les récents événements parmi les chevretiers du travail, elle n'a rien retrouvé contre Chemin, l'assister au licenciement pour cause de faute grave M. Legault devant l'assister pour qu'il soit rappelé.

- 26.12.41 S.C.P à l'agent - Je souffre votre préfet de la région
à justifier le licenciement de l'intéressé quelle
que fut sa partie capitale à l'accident du 27.8.41.
Il me paraît pas possible actuellement de
demander au ministre de renvoi sur la décision
Réponse à votre lettre ci-dessus --- le chef
de dépôt qui avait vu Chemin écrire sur les
murs du dépôt n'a pas maintenu ses
accusations - L'intéressé a reconnu avoir écrit
sur le tableau, pour le service mais il a
toujours nie être l'auteur des inscriptions
harcéantes ---"
- 2.1.42 Accès à l'agent
Le dépôt qui avait vu Chemin écrire sur les
murs du dépôt n'a pas maintenu ses accusations -
L'intéressé a reconnu avoir écrit sur le tableau,
pour le service mais il a toujours nie être l'auteur des inscriptions
harcéantes ---"
- 16.1.42 S.C.P Lettre au Président lui exposant cette
affaire et lui indiquant la raison pour laquelle
le licenciement de Chemin n'a été notifié à la
Région que le 4.12.41.
- 20.1.42 S.C.P au ministre lui demandant l'annulation
l'arrêté du 16.9.41 en ce qui concerne l'intéressé.
Lettre et arrêté du même jour annulant alors le
6.9.41 en ce qui concerne Chemin (d'après principe)
à l'agent lui notifiant cette décision en le priant de
nous faire connaître la date de renvoi en service
de l'intéressé.
- 3.2.42 M.T.P. à l'agent La décision de licenciement n'avait pas été
notifiée à Chemin et cet agent n'a jamais
cessé son service -

Nom et prénom :

Chevallier Louis

Emploi et résidence : Chauffeur de route à Marseille à ~~enquêteur déporté~~

Date de naissance : 23 Septembre 1907 Marseille

Date de commissionnement : 1^{er} Mai 1930 - Lettre le 2.4.29

Situation de famille : marié 2 enfants

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				17-11-43	10.6.41 annulé	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
14.6.41	S.E.	O figure sur l'état des propriétés de l'assassinat apposé le 1 ^{er} Mai 1930 - Infracteur au secret le 26.9.39 - Accusé par le Tribunal le 1 ^{er} permanent de la 1 ^{re} Chambre le 2.1.41. L'effigie libellé et l'an casque de 6 ^e sont suffisants. Recueilli hier le 23.10.40. Arrêté le 10.6.41.
6.6.42	S.E.	transmis tout avec avis de favorable daté du 12.5.42 par laquelle l'intéressé sollicite la réinterrogatoire fixée au 10.6.42. D'accord pour maintenir la réunion de l'assassinat fixée à l'égard de l'intéressé - Réitéré de l'avis expédier un télégramme. Il a pris réponse à Chevallier étant dans le télégraphe
17.6.42	S.C.F.	
3.7.42	S.E.	

procédures par la Direction de Marseille
(à venir les accueils officiels, contenus le
P.C. et par l'engagement à faire pour le culte
au nouvel ordre social) li a par l'affection
à la révolution fait ce cérémonie

12-8-42 S.C. 2

accueilli par lui devant l'assemblée
l'arrêté du 10.6.41 sur ce que concerne
chercheur.

16.10.42 M.T.P

tenu et arrêté au même jour annulant celui du 10.6.41,
ce qui concerne l'intérêt (N. de principale - le 10.10.41),
au S.E. lui renouvelant cette permission; renouveler
la résidence à laquelle il sera affecté, aussi que la
date de sa prise de service.

1-12-42 SE prie R^{es} (Suite à notre lettre du 21-10-42)

Bonne en S. à la 17-11-42 dépôt Grigny

23.2.43 S.E.

Telle R^{es} Ramené à Marseille sur avis favorable
de l'Institut de Police, en vertu de l'impossibilité
de trouver un logement pour sa famille à Angers.

Nom et prénom : Chiarcarelli Ange

Emploi et résidence : Conducteur à Cavalaire

Date de naissance :

Date de commissariement :

Situation de famille : marié

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement annulé par arrêté du	de révocation
	21.5.40.		21.5.40	23.5.44	21.4.44	

Appréciation sur l'agent : Motif pourtant le licenciement est basé sur l'internement au camp de concentration de Chabannes suspendu le 2.7.40 - militant actif de la partie communiste qu'il n'a jamais abandonné.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
		Voir dossier de Vaucluse. Invoqué le 21.5.40.
		Licencieé - Lourdes 18.9.40 - Arrêté du 31.10.40
1.3.44	S.E.	Envoi métropolitain avec avis favorable lettre du 5.1.44 par laquelle l'interne obtient la réintégration dans son détachement
9.3.44	S.C.I.	Lettre au chef d'état-major concernant l'interne
21.3.44	S.C.I.	Lettre au ministre du travail demandant l'annulation de l'arrêté du 31.10.40 en ce qui concerne l'interne
21.4.44	M.T.I.	Lettre des Ministres et arrêté du ministre pour annuler celui du 31.10.40 / D.E. (récapitulatif)
25.4.44	S.C.I.	Notification de cette décision au S.E. Replacé de la situation administrative de l'interne - bon faire connaître la date de reprise de service - voir au dessous

10.5.44 J.-E Chiarante a été nommé à service à Péracilly
le 23.5.44

Cortey Jean Baptiste

Nom et prénom :

Emploi et résidence : Gérile ~~Amurier~~ à St Etienne La Feuillée

Date de naissance : 11 décembre 1893. Ecrit le 13.2.22

Date de commissionnement :

Situation de famille : veuve

Adresse domiciliaire : 17 rue Cavaillé à St Etienne. (Loire)

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	3.2.4.4			3.4.44	avant le arrête le 10.6.44 23.2.44	

Appréciation sur l'agent : (Motif prévention; de l'armée 7.4.41) L'homme fait partie du parti communiste, il exerçait la propagande avec le maximum d'enthousiasme qui fait l'objet d'une prévention de l'ancienneté - Interné dans un camp surveillé avec notre demande le 30.1.44 et suspendue de ses fonctions depuis cette date.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Expose et état de l'affaire
21.4.40	M.T.P	l'avez informant que le Prefet de la Loire demande le déplacement de l'interne en raison de l'activité communiste à laquelle il se faire déclarer. Copie au S.E avec faire de fournir les documents utiles.
1.5.40	S.C.P	au S.E Procéder au déplacement de Cortey
9.5.40	S.E	à refusant l'envoi des camps de concentration au lieu du déplacement immédiatement envisagé
17.5.40	S.C.P	au S.E l'en tenir au déplacement et verser une surveillance stricte
1.6.40.	M.T.P	l'informant que le Prefet de la Loire a présent l'interne de Cortey à St Augustin
1.7.40	S.E	Etat III à l'intérieur à Chabrey avec un des

- Vidéotape 402 23.10.40. N° 10.0.41 AYC
- 3-3-42 S.E. Transmettant cette le 18.2.42 par laquelle l'interesse, le Génie, sollicite son interprétation - Avant défavorable aux raisons de ses antécédents
- 14.3.42 S.C.P. Lettre à Cortey l'informant qu'il n'est pas possible de renouveler sa mutation jusqu'à son échappement à la régence de Colombey dont il a bénéficié. Copié au s.E. avec prière de faire parvenir l'original à l'intéressé.
- 22.4.42 M.T.2. les indiquant que compte tenu des antécédents obtenus sur l'intéressé, ce qui le concerne et l'interesse il viendrait pas déloyer à la régence.
- 1.5.42 S.C.E. au Ministre Cortey était en cours le dépôt sur 2C, mais son empêchement d'hommes -- etc -- les empêchaient de se déclarer. De ses antécédents que sa mutation jusqu'à son échappement soit maintenue.
- 20.12.42 S.E. Transmettant celle du 13.11.42 par laquelle l'intéressé sollicite sa mutation - l'avait pas déclarée à une régence bernoise dans l'attente d'une nomination officielle. Il me autorise également que le dépôt de l'Etat à l'Etat. Note de M. Bodmer à M. le Secrétaire général.
- 10.1.43 S.C.E. au Ministre lui préférant l'annuler l'ordre du 10.6.41 en ce qui concerne et affecte
- 12.1.43 M.T.2. M. est arrivé aussitôt celle du 10.6.41 (d'où primitivement le 14.11.41 !)
- 26.1.43 S.C.E. au s.E. sollicitant cette réception - qu'il a la réception administrative de Cortey; ne faire connaître la date de réception en service ainsi que la régence qui lui sera attribuée. Très à l'E. Prazan! le 04.04 au dépôt du Gen. Hera, évidemment nommé au dépôt de Bayard -
- 27.5.44 S.E.

J.-E
M.T

Cougar

Nom et prénom : _____

Emploi et résidence : boulangerie de route à l'Étang

Date de naissance :

Date de commissionnement :

Situation de famille : marié 1 enfant 2 ans

Adresse domiciliaire : 1 rue St Barthélémy à St Etienne.

DATES

<u>de radiation de l'A.S.</u>	<u>d'internement</u>	<u>d'incarcération</u>	<u>de suspension</u>	<u>de remise en service</u>	<u>de l'arrêté de licenciement</u>	<u>de révocation</u>
	<u>16.1.44</u>			<u>16.8.44</u>	<u>annule par arrêté le 10.9.44</u>	<u>18.7.44</u>

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
		Arrêté le 15.10.40. Comprennent dans une affaire de distribution ce tracte.
30.12.43	S.E.	Licencie le 14.3.41. Arrêté le 30.9.41. A transmettent avec avis défavorable cette le 26.7.43 par laquelle l'interdiction saluera de ministéries.
6.1.44	S.C.P.	me S.E. l'accord pour venir faire la révision de financière à l'égard de Cernat. Envie une réunion d'expliquer tout ce que Marie Poujade.
15.6.44	S.E.	Transmettent nouvelle lettre le 1.7.44 sur laquelle l'interdiction saluera de ministéries en faisant allusion à celles de Cortey et Rameau. Le S.E. ne s'oppose pas à la ministéries de Cernat que, comme le agent ci-dessus serait affilié à une autre entité que l'E. France.

- 27.6.44 S.C.E au Ministre des Transports l'annulation
l'arrêté du 30.9.41 en ce qui concerne cet affect
18.7.44 M.T.P. lettre du Ministre et arrêté du même jour annulant
celui du 30.9.41 concernant Comptat (D.de Jeuape)
28.7.44 S.C.E utilisation de cette décision au S.E. les faire
connaître la résidence que leur sera attribuée ainsi que
la date de son renouvellement. Rappelant le
sa situation administrative.
- 23.11.44 S.E. Lettre de remerciement - Remise en service le 16.8.44 au
Sépét de Lyon - Mouche a été nommé à ce poste
1^{er} Etienne le 12.9.44

Decampy

Nom et prénom : Leopold

Emploi et résidence : Conducteur à Orly A ^{au sein d'Air France}
 à la manut. G.V.

Date de naissance : 28 Juillet 1907

Date de commissariement : Entrée le 1.7.29

Situation de famille : Divorcé 1 enfant

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	11.9.41		11.9.41	12.3.43	annulé par arrêté du 11.11.41 14.3.43	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
26.9.41	S.E.	est avisé que l'intéressé a été arrêté le 11.9.41 et interné au centre de Sécurité Sociale de St Paul d'Espresso - Est suspendue sa fonction à cette date
4.11.41	S.E.	Etat. Transféré le 11.9.41 à St Paul d'Espresso jusqu'à à cette date
14.1.43	S.E.	Licencieé le 29.3.41 - arrêté le 11.11.41 transférant avec avis favorable lettre le 21.11.42 par laquelle Decampy sollicite sa réintégration
27.1.43	S.C.P.	lettre au ministre avec avis le 21.1.43 l'interdisant de faire le travail, lui demandant l'annuler l'arrêté du 11.11.41 en ce qui concerne cet agent.

- 19.2.43 M.T.P Lettre et arrête sur mesure pour annulant celle du
11.11.41 en ce qui concerne Beaupré. (D'après le principe
des deux 10. et 11.)
- 2.3.43 S.C.P au S.E. notification de cette décision - Registre d'écriture
admettre les faire connaître à l'emploi auquel il sera
affecté aussi que la date de la remise au service -
Copie aux Retraites à titre d'avis.
- 19.3.43 S.E. L'intéressé a repris son service le 12 mars dans sa
vraie ancienne résidence, à son poste d'h. régulière à la
mairie tenue par G.V.
- 10.9.43 S.E. Le 1^{er} d'Etat à l'Intérieur a rapporté l'assignation à
résidence forcée mise contre cet agent qui, de ce fait,
demande à ce qu'il ait son véritable service - Propose
d'obtenir satisfaction à l'intéressé.
- 18.9.43 S.C.P Retour au Sud-Est. "D'accord"

Nom et prénom:

DelemotteHenriEmploi et résidence: Allemand à Lille.Date de naissance: 27 mai 1896 à Verlinghem (Nord)Date de commissionnement: 1^{er} janvier 1920. Entré le 16.1.19Situation de famille: marié 1 enfant né le 1.8.25Adresse domiciliaire: 152 rue Daltour à Marquette (Nord)

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				6.9.41	21.1.42	4.9.41 annulé

Appréciation sur l'agent: Nord 17.10.42 - Cet agent alors qu'il était à Lille d'où avait fait l'objet d'une amende le 1.8.41 était alors tout penaud et timide (les 29.3.41) pour une telle classement en regard de la situation de famille son commissionnement fut annulé et fut remplacé à Fleurus. C'était toutefois un orgueilleux et un incapable qui exploitait les difficultés actuelles du travail, ---- (voir au dos.)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
14.10.41	S.C.P	Licencié le 29.3.41 - Arrêté le 4.9.41 - au Nord. Le brevet de us faire amender après avoir essayer de faire amender sa propre au Guinette l'annulation de la décision de l'arrêtement.
3.11.41	Nord	La décision de licenciement n'a pas été justifiée - Etant donné sa maladie, de famille sans marques pour solliciter à ce qu'une mesure de clémence soit prise. On peut à condition qu'il soit placé sous surveillance disciplinaire sur une autre Région (les-Bailli "Nord, et l'autre de service sur la Région Nord).
12.11.41	S.C.P	au Nord. "Or, le D.F. estime que si la décision de licenciement rapportée l'interroge, il sera déplacé à l'intérieur des services sur la Région des Nord."
13.11.41	S.C.P	au Guinette les préférant d'amender la décision de licenciement pris à l'ordre de Delamotte (D.F. ministre)
16.12.41	Nord	Delamotte sera envoi en service à Fleurus dès que le secrétaire d'état aux culte aura décidé de rapporter la mesure prise à son sujet.

fréquent le rendez-vous et espérait les ses camarades
d'une vie heureuse et paisible. Depuis sa retraite en service à Dourbes
qui il est spécialement surveillé, et ne trouve plus lieu à
remarquable.

16.12.41	M.T.P	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service
2.1.42	S.C.P.	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service
10.1.42	S.C.P	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service
10.1.42	S.C.P	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service
13.1.42	Nord	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service
6.2.42	S.C.P	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service
13.2.42	Nord	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service
17.10.42	l'ord	Le Mme est arrivé hier midi pour annuler l'arrêté du 4.9.41. Delenotte fut été reçus hier une autre Requin (D de principes) au bord-lui demandant le soutien avec l'Est pour réaliser cette révolution - Copie à l'Est pour évoquer la révolution et la date de finir le service

Nom et prénom:

DELEUZE Fernand.Emploi et résidence: Fourrier Guillemins machinesDate de naissance: 28-7-1900 à Ales (Gard)Date de commissioennement: 1-12-26 E.F.E 4-11-25Situation de famille: MAdresse domiciliaire 31, Rue du Pont à Guillemins**DATES**

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
			17-10-42	17-10-42 / 11-9-44	30-11-42 arrestation 23-11-44	

Appréciation sur l'agent: 18-11-42 SE fiche R^G - Communiste

Comme Note N - a pris part aux manifestations contre la mesure prévisionnelle pour la réforme des prisonniers.
 S.E. 20-10-44 - Note N.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
18-11-42	SE fiche R ^G	- A contribué activement à la manifestation en provoquant de nombreux débouchages aux fondations notamment - Obstruction très active à la sortie Incarcéré le 17-10-42 à suspendre R 17-10-42 Proposé pour le licenciement Licencié le 14-10-41 Arrêté le 30-11-42
16-1-43	S.E	Jurat T 21-12-42 (voir antécédentes)
29-12-43	S.E	Transmettant copie lettre du 18-11-43 par laquelle s'interroge l'absence de sa remise en liberté - Y est joint une lettre de l'Inspecteur de la main d'œuvre à M ^{me} Deleuze le S.E. sait faire le proposer l'annulation de l'arrêté 30-11-42

vers au bas

- 10.1.44 hôte de la 13^e arche à la re-Directeur, parmi
12.1.44 S.C.P. autres des ministres une proposant l'annulation
3.2.44 M.T.P. l'accord et dessus en ce qu'il concerne cet aspect.
lettre d'arrête annulant celui du 30.11.42 (dû à
l'insistance - lori le 14.12.41)
- 18.2.44 S.C.P. au S.E. notification de cette résolution - également de la
révolution administrative de Delmange - les faire
connaître la liste de ces deux personnes et la révolution qui
les aura atteintes.
- 4.3.44 S.E. les informant que l'interesse ne semble pas décidé
à accepter sa nomination dans une audience avec
qui Collard est favorable, en conséquence, que la
negociation soit reportée jusqu'à nouvelle date.
- 17.3.44 S.C.P. Retour au S.E. "D'accord" à la proposition.
- 20.10.44 S.E. Table de négociation. Réunions tenues à la résidence
le 11.9.44

Nom et prénom : DOMENC André
 Emploi et résidence : H.m^e d'équipe R.A.S.T. Georges, Montreuil
 Date de naissance : 7-5-29 à Béthmale (Ariège)
 Date de commissionnement : 1^{er} novembre 1938. Sortie le 1.11.57
 Situation de famille : Célibataire
 Adresse domiciliaire : 13 passage Papinot à Paris 12^e

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
			11-8-41	6-9-41	26.1.42	

Appréciation sur l'agent : Fiche Auffret - 2.42. Croyait justifier d'un arrêt communiqué, lors des opérations de police effectuées à Villersexel le 27 juillet 1941, à être autre militaire auquel est considéré à l'avis de l'agent par le décret du 10.7.41 à être mis en service le 26.1.42, après accumulation de la mesure de licenciement prise contre lui et appela à Montreuil

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
19-8-41	SE P.	Rapport du Proc. g ^{al} pris la Cour d'appel de Paris. Concernant les poursuites exercées contre l'intéressé pour activité Communiste. Il a été arrêté Populaire au titre d'abus (Voir dossier Alexandre)
9-9-41	SE P.	Arrêté le 11-8-41 à Drancy. Suspendu le 6-9-41
11-11-41	Etat 5 C	Licencie par application de la loi du 29-3-41 arrêté du 1.11.41
		Annulé par arrêté du 15-1-42
29-11-41	S.E.	Transmettant copie d'une lettre par laquelle l'intéressé proteste contre la mesure prise et demande contre la décision de lui à prés de l'officier au Ministre. Qui demandent d'annuler la décision
26-12-41	SE C	

de remerciement étant donné que la justice
française a prononcé contre lui un arrêt condam-
nant.

31-12-41 S.E.

Adressant une note du juge d'instruction de
Carbeil précisant que Domene a bénéficié de
la part de la justice française d'une ordonnance
de non lieu en date du 10-12-41

6-1-42 Notes MTP demande mesures prises

12-1-42 Lettre au M^{me} lui transmettant le non lieu et l'priant
de nous faire part de sa décision afin que
l'intérêt soit remis en service au plus tôt

15-1-42 Arrêté du secrétaire d'Etat aux Com^{ans} annulant
celui du 11-11-41 en ce qui concerne Domene qui
devrait être affecté à une résidence autre que
Villeneuve Georges (classe au dossier de principe)

27-1-42 Lettre au S.E. lui notifiant cette décision et le priant
de nous faire connaître la résidence à laquelle
Domene sera affecté ainsi que la date de
sa remise en service

6-2-42 Enq^e R.
sus^{pe} - L'intéressé a été affecté à Montereau et mis
en service le 26-1-42.

28-3-42 S.E.P à MTP Réponse à note du 6-1-42. (Voir notes)

DOMISSE

Nom et prénom : Ernest

Emploi et résidence : homme d'équipe à Albert

Date de naissance : 20-12-10 à Corbie FA : 28-12-36

Date de commissionnement : 28-12-37

Situation de famille : 110

Adresse domiciliaire : 128 Rue Piolam à Amiens (Somme)

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation

Appréciation sur l'agent : fiche H-24-2-42 - licencie en applica-
 tion de la loi du 18-9-40 : s'est victime d'une erreur de la
 part des pouvoirs Publics qui lui ont imputé à tort une
 échappée politique exercée en réalité nulle. Bucin-Germann
 a été remercié dans son emploi et remplacé par le sergent Albert
Le 26-7-41

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
29.2.40	MTP	Déférée (1er)
14.5.40	S.N.C.F	à MTP (mobilisé)
		Licencie en application de la loi du 18-9-40 (1) A 20-12-10 B1
5-2-41		Lettre de l'Intérieur adressée au Maréchal Pétain justifiant de la mesure prise à son égard.
14.2.41	Nord	transmettant le résultat de l'enquête faite par la S.N.C.F sur cet agent qui a été victime d'une erreur et proposant d'annuler le licenciement
1-3-41	S.C.P	à MTP lui proposant l'annulation de la décision des 31-10-40

15-4-41		Fédération M. Liard. Demande que l'intéressé, ayant été victime d'une erreur, reprendre son emploi à la S.N.C.T.
25-4-41	S.C.P	Réponse à M. Liard : Nous avons demandé au ministre d'annuler la décision de licenciement concernant cet agent. Nous le tiendrons au courant.
26-6-41	S.C.P	à Nord. Le ministre a annulé sa décision de licenciement, il consent de remettre Domrose en service à une autre résidence en rétablissant sa situation administrative comme s'il n'avait pas été licencié.
26-6-41		Lettre à M. Liard lui faisant connaître ce qui précède.
3-9-41	Nord	L'intéressé a repris son service le 26-7-41 en qualité d'homme d'équipe à Albert.

Fachan

Nom et prénom :

François

Empli et résidence : Mécanicien de route à Luramal

Date de naissance : 13 Juillet 1894

La Blannerie.Date de commisionnement : 1^{er} Février 1920. Entrée le 27.1.9

Situation de famille : Marié 1 enfant

Adresse domiciliaire : 5 rue Hubert Giraud à Luramal.

DATES

de radiation de l'A.S. et Maladie	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
28.5.40			28.5.40	12.4.43	annulé avant le 5.8.41 4.5.43	

Appréciation sur l'agent : S.E 12-41 - Service normal.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
		Voir liste des Bouches du Rhône.
30.5.40	S.E	Maladie le 28.5.40 (Voir dossier Bourgogne) Sud Est Etat III ^e Interne à Forcalquier
19.6.41	S.E	Le libération envisagé par le Préfet des Bouches du Rhône figure sur la proportionnalité de licentier transfert suspendu Licencie le 23.10.40. Annulé le 5.8.41
8.1.43	M.T.P	Demandant le résultat de l'enquête faite sur l'incident par le Service de la Main d'œuvre et demandant de lui faire connaître si il devra des préfets à sa réintégration.
15.1.43	S.C.P	Lettre aux S.E je suis avec une amputation de l'index Ce fut ayant été, pas suite à sa remise en service.
25.1.43	S.E	La proportionnalité est fait basée sur le résultat d'une sur l'incident par le Préfet des Bouches du Rhône, il ne devrait plus être à ce titre, aucun obstacle à sa réintégration - A la fin de cette lettre, le préfet l'annuler l'arrêté du 5.8.41 sur ce qui concerne Fachan
30.1.43	M.T.P	- Voir au bas

- 4.3.43 M.T.P. Telle et sonne des armes, une amenant alors une
5.3.43 au ce que concerne l'achat - Devra être
envoyé et affecté à une utilisation ou il pourra être
renvoyer. (Avec le principe de l'art. 10.41)
- 11.3.43 S.C.P. Information; au S.E. - réglement de l'obligation administrative
de faire connaître une chose et faire le renvoi en
service - Copie aux Régions.
- 20.4.43 S.E. Telle de R⁶. Remis en service le 12.4.43 à La Plaine
- 17.12.43 S.E. - &c. sera mise au dépôt de l'armement le 1.1.44.

Gazone Félix

Nom et prénom :

Emploi et résidence : Homme d'affaires à Cannes

Date de naissance : 27 février 1905 à Fuveau (Var)

Date de commissariement :

Entité le 28.12.28.

Situation de famille : marié 2 enfants

Adresse domiciliaire : Chez M. Lambert - Le Cagnes (Vence) A.M.

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	10.6.40			25.9.40	31.10.40 annulé	

Appréciation sur l'agent : S'est battu le 19.6.40 - bâton de métal
(Voir ci-dessous). (Voir aussi les deux dernières lignes)

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
27.3.40	S.E.	Tache de rousseur sur l'écharpe : taïch de la propagande accusée par le P.C. est démentie par l'agent au recours de son personnel Radiateur H.S. en vitrage.
27.5.40	S.E.	L'assassin a été reçue par l'A.S. à la demande du chef des H.M. et n'a pas été reçu à ce jour ; il a été mis en service ; il y aurait intérêt à l'envoyer à un centre de correctionnaly.
29.5.40	S.C.P.	Retour aux S.E. au faire application de la note 3360 du 29.5.40. Licencie le 17.9.40. Annulé le 31.10.40. voir au bas

- 19.8.42 S.E. trait retenant avec avis favorable letter le
29.8.42 S.C.2 14.7.42 par laquelle l'interpellé sollicite la réinterrogatoire
letter au ministre les demandant l'autorisation
l'arrêté du 31.10.40 en ce qui concerne est apport
letter et arrêté des services justes communiquant celui
du 31.10.40 en ce qui concerne l'autorisation.
l'interrogatoire de cette dernière au sujet ;
le faire communiquer la résidence à laquelle il
sera affecté ainsi que la date de sa prise de service
Copier aux Recruteurs à l'avis d'avoir.
Paronne n'a pas accepté la résidence de la police 1^{er} Paris
qui lui était offerte. Il a été avisé que il n'était pas
possible de le renvoyer au service s'il n'acceptait pas une
d'autres - Il n'a pas résisté - le 1^{er} E n'a pas pu faire
le cas relevant la résidence et la date de service au
service de Paronne
- 18.10.44 1.E. Térme de ses loisirs - Remis au service le 25.9.44.

Kazlais

Nom et prénom

Victor

Emploi et résidence: ourrier P.E. Val Notre-Dame

Date de naissance: 18 octobre 1897 à Arrançais (Morbihan)

Date de commissionnement: 2 décembre 1920 Entrée le 1.1.21

Situation de famille: M.2

Adresse domiciliaire: 25 rue de St-Germain à Argentré

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
		30.7.41	1.9.41	25.8.42	11.4.41 annulé	

Appréciation sur l'agent: Fiche Ouest 6-44 - Bon service

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Expose et état de l'affaire
19.10.41	Ouest	Intervenu le 30.7.41 (suspendu le 1.9.41) pour activer Licencie. loi du 27.3.41 arrêté du 11.11.41
14.1.42	S.C.P.	Lettre à l'Ouest lui adressant copie d'une lettre par laquelle l'avocat général pris le Com. d'appel de Paris nous informe du lieu dont l'intéressé a bénéficié. Nous faisons connaître s'il y a des objections à sa remise en service. Il se négocie né demanderons au Ministre d'annuler l'arrêté du 11.11.41
4.3.42	Ouest	D'accord pour demander au Ministre l'annulation de l'arrêté du 11.11.41
19.4.42	S.C.P.	affaire retournée à l'Ouest pour nouvel examen

1.6.42 Ouest maintient la demande d'annulation du licenciement d'Harlaix et Aubrun mais il n'y a pas lieu de revenir sur le cas de Gondouin qui est interrompu à Guincourt depuis le 10.2.42.

12.6.42 M.T.P. Lettre et arrêté du même jour annulant celui du 11.11.41 en ce qui concerne Harlaix.

15.7.42 S.C.P. à l'ouest notifiant cette décision - Aviser l'intéressé et l'inviter à reprendre son service dans le mois de délai. Règlement de sa situation administrative. Il faudra connaître la date de sa prise de service.

27.8.42 Ouest Fille de Rémyq^e. Remise en service le 25.8.42 au P.E. de Val Notre-Dame

6.44 Ouest Fille R^e. Readm^e autorisé par arrêté minist. du 4.7.42

Nom et prénom : Hazard François
 Emploi et résidence : Ouvrier - électricien au buand.
 Date de naissance : 15 Juin 1893 à Combletac (Haute-Vienne)
 Date de commissionement : 1919.
 Situation de famille : marié 3 enfants
 Adresse domiciliaire : 14 rue le l'Yer - Le buand (Sarthe).
DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement annulé arrêté n° 111-41 du 26.3.43	de révocation
	17.7.41	24.5.43	1.9.41			

Appreciation sur l'agent : C'est- 1941. Candidat communiste aux élections législatives d'arrondissement le 19.6.1940. Reconnaissant le complot dont il fait partie soit au Riom soit à Montluçon - il faisait faire partie des délégués du personnel - les deux fois arrivé au buand après la fin de la campagne électorale - venir au buand -

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
19.10.41	Etat C'est- Télexé le 17.7.41 au camp de Chateaubriant	répondu le 1.9.41.
19.9.41	S.C.P à l'Etat Paris est fourni message pour la remise en service.	
3.10.41	C'est- L'interpellé ne pourra être remis en service en cas de libération.	
15.10.41	S.C.P Réponse à la de Suresnes Et ce buand (voir dessins abusifs) Licencié l'an de 29.3.41 - arrêté le 11.11.41	
22.9.42	M.T.P Un demandant si nous serions de l'aide à empêcher la révolution de l'interpellé H.C. car si l'obéirait la libération - D'après l'enquête faite sur lui aucun fait précis de profonde faute n'a été relevé à sa charge bien que il est appartenue au parti communiste - (voir au bas)	

nous n'avons pas eu connaissance que ce agent ait fait de la propagande télégraphique pendant le service. Il ne semble d'ailleurs pas avoir fait cela (à une fonction bien alexander le chantier alors qu'il était en déplacement).

30.7.42	S.C.2	à l'agent - pour avoir lors d'un bref entretien avec le commandant et la réciprocité MHoward.
8.8.42	Ouest	Howard a été contacté effectué au S.C. à diverses occasions et appartenait au Bureau de l'organisation syndicale locale. Avis défavorable à la réciprocité, au refus de faire activité politiques nationales.
17.6.42	S.C.2	lettre au ministre de ce bureau.
19.2.43	Ouest	transmettant cette dernière ? par laquelle l'interroge, l'écrit, sollicité la réciprocité - l'agent n'a pas d'informations -
8.3.43	S.C.2	lettre au ministre lui-même avant d'arriver à l'ambassade du 11.11.41, en ce qui concerne cet agent. Copie à l'Ouest -
24.3.43	M.T.P	lettre et arrêt des services pour annulant celui du 11.11.41 en ce qui concerne cet agent. (D. de principe. 10.11.44-10.41)
1.4.43	S.C.2	notificative à l'Ouest de cette décision - Rupture de l'information administrative - nous faire connaître la date de arrivée en service -
18.5.43	Ouest	Cette agence leur a communiqué leur arrivée, ne s'est pas rendue à été accueillie le 24 mars 1943 par le australien allemand et interne à Copenhague d'où il a été dirigé sur une destination inconnue.
29.5.43	S.C.2	à l'Ouest. L'agence de contact avec Howard comme ayant été contacté à Paris le 1 ^{er} mars 1943 - les responsables spéciales prises en charge de agents nécessaires avec les autorités allemandes pourront être informées si le motif de son arrestation le permet -
30.5.43	Ouest	Demande à l'Ouest. Considérée comme non respect - à utiliser ses fonctions

Nom et prénom :

Huguet

Autre

Emploi et résidence :

Elève-mécanicien à Esquille Union
Hardy le Monial

Date de naissance :

Date de commisssionnement :

Situation de famille : marié 10 enfants

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				29.5.44	Arrêté pris arrestation 5 Janvier	
					21.4.44	

Appréciation sur l'agent : Motif insoumis, de licenciement 16.7.41
 Communiste nazi - Évidemment recueillis auprès du Chef d'Etat-Major
 au cours d'une enquête non placée devant que cet agent
 continue à exercer une influence importante sur la guerre.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
6.6.44	M.T.P	Les militaires que le Reflet de la Ligue demande le déplacement de l'intérêté à une région éloignée de son département et de son poste de faible importance - Licencié le 16.5.41 arrêté le 5.8.41. ^A ⁷³
1.3.44	S.E	Transmettant cette le 2.2.44 par laquelle l'intérêté sollicite sa remise en liberté - l'avait fait également à cette époque devant le procureur général à ce sujet. Il est au moment présent l'agent de l'arrête du 5.8.41 en ce que "comme Huguet - Lettre et arrêté les mises faites annulées dans la 5.8.41 - (d) le principe)."
9.3.44	S.C.2	
27.3.44	S.C.2	
21.4.44	M.T.P	vois au dos

3.5.44 S.C.2. sollicitations de cette manière, au S.E. Réglement de la situation administrative de l'instauration - nous faire connaître la date de répétition du service ~~échelé~~ que la résidence qui lui sera attribuée -

8.6.44 J-E Tache de R - A rejoint son service le 29.5.44 au dépôt de Paray le Monial.

Nom et prénom : Re Port Claude

Emploi et résidence : Hausmeuse. L'équipe à Savenay

Date de naissance : 28 Juans 1913 à Badon (Morbihan)

Date de commissionnement : 1937 Entré le 3.11.32

Situation de famille : Célibataire

Adresse domiciliaire : Café de la Poste rue de Lavaux à Savenay.
DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
					<u>aujourd'hui arrêté du 15.6.44</u> <u>21.5.45</u>	<u>4.9.44</u>

Appréciation sur l'agent : C'est 1941. L'autorité reconnaît avoir appartenue au parti communiste social déclaré l'avoir quitté lors de la conclusion des pactes germano-soviétiques.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
4.1.	Gest	Fiche de recherche - une perquisition opérée à son domicile a permis de trouver un tract intitulé "La liaison franco-allemande" daté du 27.10.40.
1.7.41	Gest	Il avouant que le 6 juillet il a lu le tract intitulé "La liaison franco-allemande" et demandé le remplacement de l'autorité, souhaitant de se livrer à la distribution de tracts similaires.
8.7.41	S.C.P	à l'autorité - L'autorité i - l'arrêté de la main - "veuve de ne pas faire demander officiellement par le communisme le déplacement de cet agent."
12.7.41	M.T.P	Demandant de lui donner une permission de faire tout ce qui est nécessaire.

Lémané le 29.3.41. Arrêté le 4.9.41

A.D.

- 14.10.41 S.C.2 à l'west lui demandant l'annulation du nouveau le cas de et ayant l'entière concorde s'il est d'accord pour suspendre l'aménagement de la dernière partie.
21.10.41 Ouest le lènement de l'entité a été prisée sur demande du M.T.2 leur que ut n'ayont rien à lui reprocher
(voir lettre du 1.8.41).
12.11.41 S.C.2 Lettre au Ministre lui rappelant que ut n'avions pas l'autorité à l'aménagement de la dernière partie à l'est de l'entité / Justice et Justice - 50).
17.12.41 Ouest. Transmettant lettre du 11.11.2020 à l'entité
sollicité à révoquer, a fait.
14.1.42 au Ministre lui demandant l'annulation finale finale
en ce qui concerne ut ayant.
18.1.42 M.T.2 Lettre et accès des services pour annuler alors le 4.9.41 ce
ce qui concerne le Port. (Justice et Justice)
29.1.42 S.C.2 L'entité, ce ut devant à l'west. ut faire concorde
la date de renvoi en service de le Port - 1941 à la révolution
administrative.
24.1.45 Ouest liste réintigration .. Localité encore occupée
30.5.45 Ouest le Port a repris son service à sa rentrée le 22.5.45

Nom et prénom : **MAILLET Gabriel**

Emploi et résidence : **Mécanicien de route à l'Étal**

Date de naissance :

Date de commissoinnement :

Situation de famille : **11.3.**

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
		15.10.42	15.10.42		avril garde 28.7.42 du 28.7.43	

Appréciation sur l'agent :

Il bis bise aux manipulations contre les mesures
gouvernementales pour la révocation des fonctionnaires.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
10.6.43	S.E.	Licencie le 14.10.41. Arrêté du 30.11.42 lettre adressée au D.F. où il est rappelé à une intervention de l'agent Herring en faveur de Maillet. Il a pas l'acceptation. A la réintroduction mais devrait être affecté à un poste dans la T.F.
15.6.43	S.E.	Retournant avec avis favorable, lettre du 9.7.43 par laquelle l'intéressé sollicite sa remise en état lettre au ministre le 1er juillet portant l'avis d'état de l'arrêté du 30.11.42 en ce qui concerne cet agent
2.7.43	S.C.P.	lettre au ministre le 1er juillet portant l'avis d'état de l'arrêté du 30.11.42 en ce qui concerne cet agent
28.7.43	M.T.P.	lettre et arrêté du même jour, annulant celui du 30.11.42, l'intéressé sera donc affecté à un poste autre que celui qui il occupait précédemment vers au dos

5.8.43 S.E. vérification au S.E. Réglage sur la situation administrative - Il faut faire connaître le poste qui lui sera attribué ainsi que la date de sa reprise en service.
7.9.43 S.E. il a été fait à son sujet un contrat avec le chantier Bockeloh de Reims pour la réparation de la jupe. Il est convenu que cette dernière sera en bois de hêtre et sera fermée à sa réprise de service.

Visage

Nom et prénom : Visage

Emploi et résidence : ouvrier Béret de levallard.

Date de naissance : 15 Avril 1878 à Jogiard (Gard)

Date de commissionnement : 1921. Entré le 10.8.20.

Situation de famille : marié 1 enfant

Adresse domiciliaire : 4 Avenue Lucie à Téord (1610).

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	26.5.40.			27.1.45	annulé 16.9.41	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposeé et état de l'affaire
29.5.40	S.C.P	Copie le M.T.P à Dakar.
7.6.40	Guerre.	Intervi le 25.5.40 au camp de Barillet. Dirige le 26.5.40 sur l'Ile d'Yeu. Licencie le 29.3.41. Annulé le 16.9.41.
2.6.42	Dakar	Indiquant que l'interne avait été libéré sur sa demande et qu'il pourra être remis en état discrètement renseillé.
6.6.42	S.C.P	Copie à l'agent pour avis
14.7.42	Guerre	lia bas l'objectif a formuler dans la demande à l'interne
26.7.42	S.C.P	lettre au ministre lui demandant l'assassinat de la famille du 16.4.41 en ce que "cette cause aboient" voir au bas

- 17.9.42 M.T.P. Etat et arrêté au niveau pour annuler celles de
16.9.41 sur ce que l'assurance brise. (Dc de presage le 16.10.41)
- 26.9.42 S.C.I.B. L'notification de cette décision à l'Ouest - nous faire connaître la révolution à laquelle il faut se préparer de manière
particulièrement administrative - Celle-ci sera
réalisée à titre d'avis.
- 27.1.43 Ouest L'Etat nous a accepté, dans de répandre leur service à une
résidence autre que Conflans-en-Roussies, préliminaires
continuer à percevoir les avances de la personne qui
lui a été décerné dans le deuxième moment.
- 5.2.43 S.C.I.B. Etat à l'Ouest - Il convient de maintenir cet état quel
que soit son positionnement et de l'avoir pour raison de faire
refus de répandre son service à la résidence autre, si
une telle situation ne devra être envisagée à aucun
autre moment.
- 4.1.45 Ouest Fiche envoi n°⁵ Remis en service 27.1.45

Nom et prénom : MarcouxEmploi et résidence : curé de St Etienne - Bataille

Date de naissance :

Date de commissionnement :

Situation de famille : marié 1 enfantAdresse domiciliaire : 29 rue de Ruanne à St Etienne**DATES**

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	19.4.40			19.7.43 - 23.5.41	annulé arrêté du 17.8.43	10.6.41

Appréciation sur l'agent :**CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE**

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
9.4.41	Audit	tous avaient que l'instituteur a été libéré d'un centre de république surveillée le 20.5.41 et a refait son service le 23.
		Proposé pour le licenciement (1 ^{er} envir.). libéré le 23.10.40. Arrêté du 10.6.41.
1.5.43	S.E.	transmet avec avis favorable lettre du 26.2.43 par laquelle l'instituteur sollicite la mise à la retraite.
29.5.43	S.C.E.	lettre au Ministre des Finances pour l'amortissement de l'arrêté de licenciement pris à l'égard de Marcoux.
7.6.43	M.T.P.	lettre et arrêté du ministre, une demande étant faite au 10.6.41, ce qui concerne l'instituteur qui sera mis à la retraite avec autres enseignants. (Art. 1 ^{er} principe - let. du 10.10.41)
26.6.43	S.C.E.	bulletin d'ordre de cette demande instituée : faire le nécessaire, mais indiquer la résidence (maison d'ordre).

qui sera affecté à l'aviation avec que le reste de la
remise en service - Référer de sa situation
administrative -

30.7.43 S.E

Toute la R³ Remis en service le 19.7.43 au
dépôt de Bobigny -

Marsault Albert

Nom et prénom:

Emploi et résidence: ouvrier à Frapfay - (Vervins S.E.)Date de naissance: 9 Juin 1895 à Vézé (Ch. Luf 3)Date de commisionnement: 1^{er} Janvier 1940

E - 21.1.40

S - 22.5.40 (pris)

Situation de famille: marié 1 enfant

R - 4.11.33.

Adresse domiciliaire: 5 place Jules Vallès à Villeneuve St Georges.
DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incar- cération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
3.4.40		10.2.40	9.41	12.5.41	30.9.41 annulé par arrêté du	5.2.42

Appréciation sur l'agent:

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
6.5.40	M.T.2	Défêche - Demande d'assassinato -
15.5.40	S.C.P.	Copie au S.E.
24.5.40	S.C.P.	à M.T.2 l'interpellé est incarcéré depuis 6.10.2.40.
	S.E.	Etat IV ⁴ Interné à l'ort. Barraux.
10.12.40	S.C.P.	note à l'or. Daneyron qd littérature sexuelle. pas l'objectif ?
		Secrétée le 29.3.41 - annulé le 30.9.41
14.10.41	S.C.P.	au S.E. - Envie de faire connaissance avec un autre homme pour faire M.T.2 l'amour lorsq; de la libération prise à l'égard de l'interpellé -
20.10.41	S.E.	l'est pas appris à son maître à la S.H.C. à connaître que il soit marié avec une autre femme - <u>voir au dos</u>

- 13.11.41 S.C.2 Lettre au ministre des postes pour demander l'autorisation de la déclinaison du courrier portant le nom de Marcault. Il serait reçu en son état et non avec une autre signature (Droits de franchise).
- 5.2.42 M.T.2 Lettre et arrêté du ministre pour autoriser celles des 30.9.41 en ce qui concerne Marcault - Il devra être reçu sous une autre signature et surveillé spécialement (Droits de franchise).
- 14.2.42 S.C.2 Lettre au S.E. lui notifiant cette décision avec franchise de l'entendre avec le nom d'un réalisateur de marques qui devra être abîté soit à Paris soit à la banlieue immédiate - Copie au S.D. en le tenant de ne pas faire connaître la véritable à laquelle l'intermédiaire sera affecté aussi que la date de la preuve de la réception.
- 21.3.42 S.C.2 Il n'est pas opportun d'affranchir Marcault à l'aïs au hasard de la banlieue qui aurait ainsi la possibilité de rester en contact avec ses anciens camarades de travail - Il ne pourraient lui offrir qu'une poste dans les Landes ou le Basses Pyrénées -
- 4.4.42 S.C.2 Il n'est pas recommandé d'affranchir Marcault à Paris ni à la banlieue immédiate; ne faire connaître cette adresse et la date de sa prise de service - Copié au S.E. à titre d'avis.
- 19.4.42 Avis. Il avise aux postes qu'il pourra être nécessaire d'affranchir l'intermédiaire à Grappes l'arrêter. -
- 25.4.42 S.C.2 au S.E. L'avis de se mettre à Paris avec Marcault pour que Marcault soit reçu en son état le plus bâti possible - Copié à l'arrêt à titre d'avis suite à la lettre du 18^{ct}.
- 25.4.42 S.C.2 Lettre à la Caisse de remboursement de la S.A.P. des Postes. Juin 42 C'est à l'heure actuelle Marcault a pris son arrêt à Grappes le 13.5.42 -

Mathieu Victor

Nom et prénom

Emploi et résidence : Conducteur à temps partiel de la ligne
Date de naissance : 9-2-1898 à Bradelles (4^e Loire)

Date de commissionnement :

Situation de famille : marié 1 enfant

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	1.3.41			22.7.42	2.9.42 avant 22.6.42	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
29.2.40	M.T.P.	Dépêche.
23.9.40	S.C.P.	à M.T.P. "aucune recrudescence"
7.3.41	S.E.	les avisant que l'infirmier a été incarcéré à la prison de Puy en Velay en attendant son transfert dans un centre de repos surveillé.
		Licencié le 29 mars 1941 - arrêté le 2.9.41
31.12.41	S.C.P.	lettre au Sud Est lui faisant connaître que le Secrétaire d'état aux Comptes demande le nouvel arrêté des objectifs à la fin de la période de l'infirmier
2.1.42	Sud Est	"l'avoir informé que le Mathieu a été libéré ce même temps qu'un certain membre du syndicat, pour lesquels le gouvernement semble avoir abandonné (voir au dos)"

le grief d'activité au niveau national n'a pas été délivré par l'objectif à la réintroduction.
7.2.42 S.C.P Lettre à Mr le Secrétaire Général de l'ONU et à M. le Secrétaire Général de l'UNESCO pour faire savoir si il n'y a pas de rapport sur celle la preuve de l'activité au niveau national de Mathieu.

28.5.42 M.T.P. Lettre demandant le résultat de la réunion faite sur Mathieu et ut demandant si nous aurions des objectifs à la réintroduction.

31.5.42 S.C.P. Lettre au ministre " Pas d'objectif à la réunion en service de l'intérêt - Prière d'annuler l'arrêté du 2.9.41 sur ce qui le concerne

13.6.42 M.T.P. Lettre et arrêté du ministre pour annulant celui du 2.9.41 sur ce qui concerne Mathieu (Voir dessous de principe loi du 14.10.41).

24.6.42 S.C.P. Notification de cette décision au Secrétaire Général de l'ONU et à M. le Secrétaire Général de l'UNESCO pour faire connaitre la réunion qui sera organisée à Mathieu ainsi que la date de la réunion au service. Mathieu a repris son service le 22.7.42 à Port de Doué.

N
EX

Nom et prénom : MAUDUIT Victor

Emploi et résidence : Chef régisseur à Eaux Vauclusiennes

Date de naissance : 31-10-01 - 18 Ème Nord

Date de commissionnement : 1^{er} Juillet 44 Entré le 31.5.23

Situation de famille : 112 - 15-ct-Mans

Adresse domiciliaire : 15 rue Combet à Abbeville (Nord)

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
					29.1.42	

Appréciation sur l'agent : 23-3-40 faitu Nord - Il est exact que le résultat devant les hostilités un bataillon Com¹⁶ (écl¹) était secret de la cellule Com¹ d'ASAG. C'est un homme intelligent et honnête qui mettait toutes ses qualités au service du parti auquel il appartenait. Depuis les hostilités il fait une impression de réserve et aucun fait répugnant n'a pu être relevé contre lui au cours de son service. Ainsi, il a été dans l'antenne de Paris et n'a rien rapporté pas appeler à se déclarer communiste dans les rangs de l'ASAG. Il n'a pas été arrêté par la police française.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
15-4-41	Nord	Licencie lez du 18-9-40 arrête du 31-10-40 et annulé arrête du 27-11-41 demandant l'annulation de la mesure prise à l'égard de Mauduit (corresp ^c échangée entre le Prefet du Nord et l'Inq <i>général</i> à l'Èle ainsi que le maire d'Abbeville, certificat de moralité curé et du maire d'Abbeville). L'Etat au Nord. Il n'est pas possible de transmettre cette proposition sans autres précisions faire procéder à une enquête et en faire ^{un rapport} les conclusions auxquelles elle conduira.
20-4-41		
22-7-41	Nord	Nous faisons connaître les résultats de l'enquête. L'Etat au Ministre son expédiée. N° 1 ^e le Président demande que l'on interroge la région qui devra prendre l'avis des chefs locaux et donner leur avis sur l'effet moral que produirait cette réintégration.
11-5-41		

- 12-8-41
2-10-41 Nord Lettre au Nord dans le sens indiqué ci contre adressant les renseignements complémentaires demandés et l'avis écrit des différents chefs de mandat - mandat - mandat la demande d'annulation de l'arrêté du 31-10-40. Concernant cet agent
- 10-10-41 S.C.2 - Lettre à M. le Président lui communiquant les renseignements ci dessus et lui demandant si nous pouvons faire une lettre au ministre lui proposant d'annuler la décision prise à l'égard de Mandat
- Réponse de M. le Président (suite)
- 18-10-41 S.C.3 - Lettre au ministre en conséquence
- 27-11-41 M.T.2 - Lettre du secrétaire d'état aux Pm^{ors} d'arrêter du même jour annulant l'arrêté du 31-10-40 en ce qui concerne Mandat (voir dossier de principe N° du 18-9-40),
- 27-12-41 S.C.2 - Lettre au Nord en conséquence avec prière d'effacer l'indication à une résidence éloignée de Paris avec effet du 1-1-42; nous faire connaître cette résidence
- 23-1-42 Note du Nord : nous avions que Mandat aurait été arrêté sur la denonciation d'un parent trouvé porteur d'un tract communiste et qui aurait indiqué que ce tract lui avait été remis par Mandat incarcéré par les autorités allemandes depuis le 22-12-41
- 14-2-42 Note Nord : conformément aux indications de la note du 23-1-42, Mandat a été incarcéré par les autorités françaises, acquitté par la cour d'appel de Douai le 15-1-42. Remis en fonction à Valenciennes le 29-1-42.
- 27-4-42 Mandat Lettre adressée à M. le Dr. F. par laquelle il sollicite son retour à huis clos au 3^e étage pour se rappeler de sa famille.
- 6-5-42 S.C.2 au Nord pour avis sur la suite susceptible d'être donnée à la demande de cet agent.
- 30-5-42 Nord La demande au service de Mandat est très reculée pour que nous puissions envisager sa réactivation; à huis clos au 3^e étage comme il le demande.
- 12-6-42 S.C.2 au Nord D'accord avec M. pour différer le retour de Mandat à huis clos au 3^e étage à l'issue de la réunion en préparation

Nom et prénom : D'Roulin Manuel

Emploi et résidence : Chêf bûcheron, couteau de Valence Caronthe

Date de naissance : 17 Avril 1897 à Châlons (Drôme)

Date de commissariement : Extrait le 1-2-43.

Situation de famille : marié 1 enfant

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	<u>11-3-41</u>			<u>20-5-42</u>	<u>8-5-42</u> <u>30-9-44</u> <u>annulé</u>	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposeé et état de l'affaire
21-3-41	S.E.	Il faisait connaître que l'intéressé a été arrêté le 11-3-41 à la suite de l'offensive d'Allemagne et de l'interception de tract communautaire - futur à l'usage. L'ordre du 29-3-41 - Extrait du 30-9-44.
4-4-42	S.E.	Ensuite avec avis favorable du 26-12-41 par laquelle l'ordre de réintégration ainsi que la copie d'une lettre de secret d'état à l'Intérieur demandant la rétention de la contre-enquête faite sur l'intéressé.
14-4-42	S.C.P.	Lettre au ministre lui indiquant que ce n'a rien pas d'objectif à la réintégration.

te et agent et lui demandant l'accorder
l'arrêté du 30.9.41 en ce qui le
concerne.

7.5.42 Directrice du S^e Etat au C^o améliorant celui du
30.9.41 en ce qui concerne Moulin
(d^r de principe pièce N° 50).

20.5.42 S.C.P au Sud Est souhaitant cette délivrance, et
faire connaître la résidence à laquelle
Moulin sera affecté ainsi que la date de
remise en service.

9.7.42 Sud Est Moulin a été admis le 26.6.42 au poste d'entretien de Corante.

Nom et prénom : Jayet MichelEmploi et résidence : Chamou S'equipe à ~~Levallois~~Date de naissance : 1. 12. 1900 à St Laurent de Cerdans (Pyrénées-Orientales)Date de commissionnement : 27. 3. 1925 Entré le 17. 3. 24.Situation de famille : MarieAdresse domiciliaire : 31 rue de l'Univers à Aubervilliers.DATES

<u>de radiation de l'A.S.</u>	<u>d'internement</u>	<u>d'incarcération</u>	<u>de suspension</u>	<u>de remise en service</u>	<u>de l'arrêté de licenciement</u>	<u>de révocation</u>
			4.9.41	1.8.42	30.9.41	

Appréciation sur l'agent : Est - 12.41 - Communiste.CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

<u>Date</u>	<u>Provenance</u>	<u>Exposeé et état de l'affaire</u>
31.5.40	EST	à l'Inst de Police pour mettre l'interpellé hors d'état de nuire
- 6.40	EST	à l'Inst de Police suspendu et déchu à cumuler.
22.10.40	Etat Est	Suspendu le 4.9.41 pour la trahison et la faute de la faute de M. Louis Jayet en faveur de l'agent
16.9.41		l'agent de la Ligue Jayet intervenue en faveur de l'agent
27.9.41	S.C.P	Reformé si le l'agent. Refusé - Jayet est toujours suspecté dans l'affaire du licenciement.
		Licencié le 29.3.41 - arrêté le 30.9.41 (non justifié)
12.10.41	EST	Tous transmis tout une intervention de M. Gaudin en faveur de l'interpellé -
14.10.41	S.C.P	alors ---- pour espionner à nouveau le cas de cet agent et ne faire aucunement n'importe quoi. D'accord de l'espionner et cumuler avec le la dernière partie - Voir au bas

- 23.10.41 EST L'intéressé a appartenue à la cellule communautaire de Pauchy mais depuis septembre 1939 n'a rien fait avec cette tâche activité volontaire, n'a pas fait faire le nom d'appel et il continuera de maintenir la machine prête à son égard.
- 13.11.41 S.C.P Lettre au ministre lui proposant d'annuler la décision prise à l'égard de cet agent et de le remettre en service à une résidence autre que Pauchy (Classé au service de principe)
- 19.12.41 S.C.P Lettre de M. Tardivel à M. le ministre le renseignant sur l'intéressé et lui faisant connaître que cet agent demande à M. le secrétaire d'état une copie d'annuler la décision de démission concernant Payet.
- 31.12.41 S.C.P à EST --- Mises en branle au courant de ce qui aura été décidé à l'égard de cet agent pour l'agent M. le S. d'état avec tout fait, voulues à une exquise complexité certaine
- hs transmettant 2 lettres de Payet qui demande les motifs de sa suspension, il indique qu'il se trouve sans ressources et sollicite un emploi d'assistanter.
- Lettre à M. le ministre lui signalant le cas de cet agent et le présent d'intervenir auprès de M. le secrétaire d'état avec tout effet qui une décision rapide soit prise à son égard.
- 20.2.42 EST Mises branlant le sens de la réponse à faire à Payet, nous rappelant la lettre ci-dessus en transmettant nouvelle lettre de l'intéressé le 2 mars 1942.
- 23.3.42 EST Lettre du ministre de l'Intérieur au secrétaire d'état pour annuler celle des 30.9.41, ces deux communiquant Payet (lettre de Payet). Les deux 10.10.41.
- 26.4.42 M.T.P Lettre à l'Intérieur à l'effet de faire démission - M. fait connaître la révolte à Payette l'intéressé sera affecté avec que le fait de sa retraite en service. Il sera alors avec M. le ministre auquel il a été transmis. Le transfert sera sans autorisation d'effectuer la vérification pour la retraite pour la personne demandant laquelle il a été déclaré à son service.
- 11.6.42 S.C.P Lettre nous avendant que Payet a repris son service à Longueville le 1-8-42.
- 22.9.42 EST

Ribet

Nom et prénom : Eugène Ribet
 Emploi et résidence : Elève mecanicien à l'Ateliers Avignon
 Date de naissance : 17 décembre 1900 à St Etienne (Rhône)
 Date de commissionnement : 1^{er} juillet 1925. Entré le 1-8-25.
 Situation de famille : marié 2 enfants.
 Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				15.1.43	21.9.41 annulé par arrêté du 14.12.42	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
8.4.40	M.T.P	Le Préfet de l'Ain se plaint d'hostilité communale envers la commune - faire procéder à une enquête et en communiquer le résultat.
15.4.40	S.C.P	C'est que au juge de faire faire le nécessaire et préparer la réponse à la réclamation du demandeur
3.5.40	S.C.P	Le Juge au procureur Ribet attire un travail satisfaisant ne laisse rien à une réclamation particulière. Il doit servir. Il vient d'être appris au 15.4.40 à Lyon
		Faire à l'état 189.
		Licencier lui le 29.8.41 - Arrêté le 22.9.41
14.10.42	M.T.P	Demanderont si tout arrivent les objectifs à la reconstitution, le Ribet soutient la conduite au camp n'a pas été à aucun moment défavorable
22.10.42	S.C.P	C'est que au Sud est faire examen et avis.
25.11.42	S.E.	Le licenciement le Ribet n'était fait que sur son avis au Sud.

^{vu} intérêtement pour la payante anticommunale
ses devoirs au service : C'est pas appelle à une
révolution, mais dans un état autre que celui
de l'Algérie.

- 30.11.42 S.C.P Lettre au ministre dans le sens à l'endroit du brigadier
Gauvin le l'arrête du 22.9.41 qui concerne Rabet.
14.12.42 M.T.P Lettre et arrêté du ministre pour annulant celui du 22.9.41
affecter Rabet à une résidence où il pourra être facilement surveillé
(Mais toutes les précautions doivent être prises).
21.12.42 S.C.P Justification de cette décision au S.E avec les structures
concernant le règlement de la situation - Caspi aux
Retraites à titre d'agent.
23.1.43 S.E Tâche de Rabet Remis au service le 15.1.43 au dépôt
d'Argenteuil

Rouchouse

Nom et prénom

Employé et résidence : Mécanicien de route à ~~St Etienne~~ Roanne

Date de naissance : 25 Octobre 1890.

Date de commissionnement :

Situation de famille : Marié 3 enfants

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarc- ération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
					annulé arrêté le	
	30.5.40		30.5.40	3.4.44	30.6.44	23.2.44

Appréciation sur l'agent : (Proposition de l'arrête au Ministre 7.4.41) - Conseiller municipal déchu. Communiste votant et dangereux. Signalé en février 40 par la Société Nationale comme personne faisable très actif, ayant une grande influence sur les camarades. Justifiant d'activités clandestines. Il fut dans un camp surveillé sur route de Bourg le 30.5.40 est suspendu de ses fonctions depuis cette date.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire.
29.2.40	M.T.P	Dépêche
1.3.40	S.E	Sur cet avis de déplacement Rouchouse est libéré de prison au M.T.P suite à déplacement (2.4.40) le refusant de déplacer cet agent.
27.4.40	S.C.P	
2.5.40	M.T.P	Demandant votre accord à la réception ci-dessous.
10.5.40	S.C.P	Céci au S.E pour faire le nécessaire
4.5.40	S.E	Et refusant l'avis en camp de concentration au lieu de déplacement
17.5.40	S.C.P	au S.E. Il convient de s'en tenir au déplacement et exercer une surveillance discrète.
11.6.40	S.E	Information de l'arrêté du 29.4.40
5.6.40	M.T.P	-20 que le chef de la Ligue a fait écrit lui-même de l'arrêter au camp de l'Hayeur pris à Bourges Montargis vers au sud.

Décrecé loi du 28.10.40. Arrêté le 10.6.41. A/C2.

3.12.43 Fédérations nationales établies en faveur de l'Armée suisse et demandant d'examiner la possibilité de leur réintroduction.

8.12.43 S.C.P au S.E. pour avis sur la réintroduction de cet agent

23.12.43 S.E. il seraient pas opposés à sa réintroduction.

10.1.44 Note de M. Barth à M. le Directeur général.

12.1.44 S.C.P au ministre lui proposant l'annulation l'arrêté du

3.2.44 M.T.P. 10.6.41 en ce qui concerne l'Armée suisse.

Lettre et arrêté annulant celui du 10.6.41. (D. le principe le 14.10.41.)

26.2.44 S.C.P au S.E. justification de cette décision - rappel de la situation administrative de l'Armée suisse ; ne faire connaître la liste de

recrues en service et la date auxquelles qui lui sera attribuée.

7.3.44 S.C.P Lettre à la Fédération lui faisant part de l'annulation de l'arrêté du 10.6.41.

12.4.44 S.E. l'Armée suisse le 3.4.44.

Nom et prénom : Roux Paul

Emploi et résidence : Garde signaux à La Fenne

Date de naissance : 18.7.18

Date de commissionnement :

entrée le 1.10.36

Situation de famille : C.

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	11.1.41		3.9.41		aujourd'hui arrêté du 11.11.41 8.6.44.	

Appréciation sur l'agent : Motif pourpositif, le licenciement le 9.9.41

Comme pour ses opinions extrémistes, a été arrêté en juin 1941 pour propagande communiste et interné au centre de rétention surveillée de St Paul d'Effraïm.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
4.11.41	Stat.S.E.	Interné le 11.1.41 à St Paul d'Effraïm Suspension le 3.9.41
2.5.44	S.E.	Révision de l'application de la loi du 9.3.41 (Arrêté du 11.11.41) P
9.5.44	S.C.P.	Transmettant une avis favorable lettre du 11.1.44 par laquelle l'inquisiteur sollicite sa révocation le 11.11.44 au ministre lui demandant l'annulation l'arrêté du 11.11.41 en ce qui concerne Roux.
8.6.44	M.T.P.	Lettre et arrêté du même pour annuler cette 11.11.41 en ce qui concerne Roux. Classe bâtière principale
17.6.44	S.C.P.	l'interrogatoire de cette section au S.E. Roux devra être mis au pas.

affète à Bandel - et faire connaitre la date
de reprise des services. Réglement de sa
situation administrative. Copie des lettres
à Mme Hervé.

6.9.44. J.E

Fiche de recrutement. Renvoie à quelle Bandel où il
était astérisé à un des sans faillir d'abord si tout
les rebuts les utiles. Il n'a retrouvé sa trace - dont
aucun vaincu. La réintroduction ne pourra se faire
que lorsqu'il se manifestera ou manœuvrera.

Nom et prénom : **SAUNIER** Joannès

Emploi et résidence : ~~Wegommer à Fribourg Raonne~~

Date de naissance :

Date de commissionement :

Situation de famille : 11.3 - (11-7 ct 5 ans)

Adresse domiciliaire :

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
					29-9-41 annulé !	

Appreciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
		Licencieé par application de la loi du 29-3-41 arrêté du 2-9-41
21-5-42	Bud Est	transmettant lettre de l'interessé du 29-4-42 qui l'here sollicite sa réintégration à la SNCF. Il est joint un certificat que lui a délivré le Dr Jumeaux le fond qui jure en l'interessé sous ses ordres. L'etud Est n'a pas d'inconvénient à retenir favorablement la demande de réintégration
12-6-42	Bud Est	Retour du dossier au Bud Est pour nouvel examen
23-6-42	Bud Est	transmettant la proposition de réintégration
		lettre au Dr ^{3^e avec copie de la lettre de l'interessé et du Certificat du Docteur qui demandant d'annuler l'arrêté du 2-9-41 en ce qui concerne saumier}

- 5-8-42 Lettre et arrêté du ministre annulant celui du 2-9-41 en
ce qui concerne l'intérêté (D° de principe le 14-10-41)
- 11-8-42 Notification de cette décision au Sud-Est. Nous faire connaître la
résidence à laquelle il sera affecté ainsi que la date
de sa remise en service
- 16-9-42 S.E. L'intéressé a été mis en service le 7.9.42
à Ruaune.

Suau, Marie

Nom et prénom:

Emploi et résidence: Hausme C'équippe à Lourdes

Date de naissance:

Date de commisération:

Situation de famille: Célibataire

Adresse domiciliaire:

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				12.1.3.44	annulé par le 4.1. du 18.1.43	

Appréciation sur l'agent:

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposeé et état de l'affaire
21.5.42	S.E	Précencie : Lui des 23.10.41 - Arrêté des 10.6.42
23.5.42	S.C.P	Transmettant avec avis défavorable, être d'autre part par laquelle l'intéressé subit la réintroduction au S.E. - D'accord pour maintenir la décision de l'arrêtement à l'égard de cet agent - lui répondre en conséquence.
23.11.42	M.T.P	Demandant les motifs immédiats pour l'interdiction par le ministère de l'intérieur et ses termes d'arrêter l'agent la réintroduction de cet agent - Celle au S.E. pourra avoir -
28.11.42 q.12.42	S.C.P S.E	Il n'a plus d'objection à sa réintroduction - Lequel au ministère le présente à annuler l'arrêté des 10.6.41, en ce qui concerne cet ex. agent - Celle au S.E. suite à la lettre du 9.12 -
18.1.43	S.C.P	Lequel au ministère le présente à annuler l'arrêté ci-dessus en ce qui concerne l'ex. - (Dès la présente le 14.12.41)
26.1.43	S.C.P	L'interdiction au S.E. - Référant de la situation, adresse de l'intéressé - les faire connaître la résistance à laquelle il sera affecté aussi bien que la date de la renouvellement de son service

vois au dess.

- 19.12.43 S.E. Transportant cette carte lorsque l'interiste renvoie à sa réévaluation.
- 27.12.43 S.C.P. au S.E. Il convient de recueillir l'interesse de la situation actuelle et de l'aviser qu'en vertu de son refus, sa réévaluation ne pourra être envisagée à aucun moment.
- 27.12.43 S.E. Fiché de recherche. Remis en service à la section le 12.1.44.

Teigné Raymond

Nom et prénom:

Emploi et résidence:

Date de naissance: 30-8-07 à St Nazaire (Loire)

Date de commissionnement: 5 Juans 1941 Entré le 5-3-33

Situation de famille: marié 3 enfants

Adresse domiciliaire: Caf des usagers, hôtel ville à Eurey
DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
				20-7-42	annulé 4-9-44	

Appréciation sur l'agent:

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
1.9.41	Crest	meut ayant que le Prefet de la Loire Inferieure a demandé le déplacement de l'intérêt, meut faire à la distribution de traits de bataille
5.9.41	S.C.P	a l'avant. Il faut dire à l'adjudant de la main d'œuvre de meut faire demander officiellement par le ministre le déplacement de ce sujet - demandant de lui faire faire l'ordre une préfecture de liaisonement.
12.9.41	M.T.P	meut faire le 29-3-41 arrêté le 4-9-41 a l'avant. "meut se amener à meut au cas de ce sujet est meut faire connaitre si meut être l'apôtre & aussi la préfecture l'accumulation de la situation, faire" meut aux fins /
14.10.41	S.C.P	

- 21.10.41 Cuest Le licenciement de l'instituteur a été
proposé sur la demande des M.T.2. Mais que
nous n'avons rien à reprocher (voir lettre
des 12.8.41).
- 13.11.41 S.C.P au Ministre lui proposant l'annulation
de la décision prise à l'égard de l'instituteur
(décision de principe - lire du 29.8.41)
- 2.6.42 M.T.2 cette est arrêté du même fait annulant ainsi
du 4.9.41 une ce qui concerne l'instituteur.
(Décision de principe lire du 14.10.41.)
- 11.6.42 S.C.P l'instituteur de cette raison a l'arrêté tout
faire connaître la rétention à laquelle il pourra
être affecté aussi que de faire le service
Il devra verser à la Caisse des Retraites
le montant des cotisations que lui
ont été remboursées et sera dans les
cas où ayant été en détention de
detournement, sans autorisation, d'effectuer
les versements par la suite sous la forme de
peut-être laquelle il a été chargé de faire
service
- 31.7.42 Cuest Tche R5 L'instituteur a été mis en service le 20.7.42
à Eureux.

Trognon

Nom et prénom :

Emploi et résidence : ~~Capitaine~~ à ~~Lure~~ Langres

Date de naissance : 4.7.93 à Longuyon (Meuse)

Date de commissionnement : 26.4.49 - 1.10.17 E. 16.4.19

Situation de famille : 19.2

Adresse domiciliaire : La Chapelle St Luce (Aube) 15 rue Jean Jaurès
chez M. Maennier, rue du Petit DATES
Marimont, à Langres-Marne (Aube)

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
			23.9.41	15.4.42		

Appréciation sur l'agent : E. 12.41. Très suspect.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
	Est	avons adressant une protestation de la situation déléguée au personnel en faveur de l'interne qui prend le 23.9.41. Préférable le licenciement
22.10.41	Etat Est	Le 1.10.41 pour examiner à nouveau le cas de cet agent et nous faire connaître si vous êtes d'accord de retirer votre proposition de licenciement.
10.10.41	Letter A	Les résultats des enquêtes n'établissent pas que Trognon soit appartenue au parti communiste mais ils montrent que tout dans son attitude et son action a été orienté dans le sens de l'action préconisée par le parti. Droit de maintenir la propriété
10.10.41	Est	

- mais si vous jugez opportun de faire confiance à la fédération et de le réintiquer ce ne pourrait être qu'à la condition de l'affecter dans un dépôt de faible importance au ministre lui proposant de le rayer de nos propositions (classé au dossier du ministre)
- 13.11.41 S.C.P
21.12.41 Est
16.12.41 N.T.P.
2.1.42 S.C.P.
20.1.42 Nord
26.2.42 S.C.P
28.3.42 Est
16.4.42 Est
- les rapports sur sa préposition.
- lettre et arrêté du même jour délivrant la décision du 11.11.41. Trogny doit être mis sur une autre Région - (de le principe).
- a Est lui demandant de s'entendre avec le Nord pour réaliser cette mutation. Copie au Nord pour lui indiquer la volonté et la date de prise de service.
- lettres indiquant que la mutation de Trogny sur sa région semble peu indiquée et nous demandant de revoir la question au cas où cet agent pourra être mis sur une autre région.
- lettre à l'Est lui indiquant que Trogny pourra, sans affecter de sa part être mis en service sur l'est avec la même date de reprise au service. Copie au Nord avec prière de consulter comme celle ci-dessus transmettant le 2 janvier dernier. Trogny n'accepte pas le déplacement, il sera conservé comme secondaire s'il ne repart pas Langres le 15.4.42.
- L'intéressé a pris son service à Langres le 15.4.42

VINCENT

Nom et prénom : Albert Jean Baptiste
 Emploi et résidence : boulanger à Chambéry, débott
 Date de naissance : 15-2-05 à Sainte-Croix-de-Maurienne (Savoie)
 Date de commissionnement : 1-1-31 E.P. 10-12-29
 Situation de famille : 114
 Adresse domiciliaire : maison Perrier Rue du Génie Bagnin (Savoie)

DATES

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
	2-11-42		2-11-42	23-8-43	11-12-42 en 28-7-43	

Appréciation sur l'agent : 11-11-42 S.F. fiche R¹⁰ - Travail peu satisfaisant note R1 - tenue parallèle - sa conduite donne lieu à des observations - assez malvais esprit - Considéré comme très ayant actif.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Exposé et état de l'affaire
11-11-42	S.F. fiche R ¹⁰	- suspect de menaces Bm ¹⁰ , a été arrêté à son domicile le 2-11-42 - Était en liberté provisoire à la suite des manifestations du 15-10 - En attente des suites judiciaires Intégré le 5-11-42 à Fort Barraux (Isère)
18-11-42	S.F. fiche R ¹⁰	- a pris part aux manifestations contre les mesures gouvernementales pour la relève des prisonniers Intégré le 2-11-42 - suspendu le 2-11-42 Proposé pour le licenciement L'ordre fut donné le 18-10-42 - Arrêté le 11-12-42.
23.1.43	S.E.	Tuer 5. 23.1.43 - Voir motif ci-dessous Voir au bas

- 9.7.43 S-E Transmettant avec avis favorable lettre du 5.5.43
par laquelle l'interpellé, le brie, sollicite
son remplacement -
- Voir au verso le principe "Procuremente de Chemin de fer".
Manipulations d'octobre dues au brie et Chambéry.
Lettre et arrêt du ministre pour annuler celles du
11.12.42 ; l'interpellé devra être affecté à un poste
autre que celui qui s'est occupé précédemment (Chambéry).
Tous les principes, les 14-10-41.
- 5.8.43 S.C.2 Justifications au S.E. : Relyt 1^e sa situation administrative
lui faire connaître le poste qui lui sera attribué
aussi que la date de sa rémission en service -
- 29.8.43 S-E Tribune R³. Après son service le 23.8.43 à l'armement
de 8^e frère de Maurienne.
- 5.12.43 S-E Vincent a été condamné le 22.2.43 à 8 jours de prison avec sursis
par le tribunal correctionnel de Chambéry pour altérations
concernant du travail - Son appel au Ministre Publicque, l'affaire
a été portée devant la Cour d'appel qui n'a pas suivi
rendu son arrêt.
- 16.12.43 S.C.2 Lettre au D.F. et D.F. Lui le résultat de la condamnation; ce résultat
suite à la demande du colonel Bourdonne - Ces 2 lettres
sont classées au D¹ le principe (4) 9/lettre 21.
- 20.4.44 M.T.P. Transmettant lettre par laquelle l'interpellé sollicite son
affectation à Chambéry, son ancienne station -
- 29.4.44 S.C.2 au S.E. lui demandant cependant la possibilité de trouver
un autre poste à la demande de l'interpellé il est tout de même
sollicité de ne pas le faire - Vincent a été nommé au brie et Chambéry
le 1^{er} mai 1944 -
- 15.6.44 S.C.2 Lettre au ministre lui indiquant à quel poste -

Nom et prénom :

Wachéux Charles

Emploi et résidence : Chef de train à Lend Crayne

Date de naissance : 19 Mars 1896 à Sens (Y de Brie)

Date de commissionnement : Entré le 19.1.19.

Situation de famille : marié 1 enfant

Adresse domiciliaire : Cité des cheminots, 9^e chemin Chiconet
DATES a Amiens - P.D.C.

de radiation de l'A.S.	d'internement	d'incarcération	de suspension	de remise en service	de l'arrêté de licenciement	de révocation
			7.10.41	22.6.42	11.11.41 annulé	

Appréciation sur l'agent :

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE

Date	Provenance	Expose et état de l'affaire
27.1.40	S.C.P	Voir liste de l'ordre.
3.5.40		Voir également liste des D.A. de Calais adressée par le général Commandant la 1 ^{re} Région le 13.3.40.
6.11.41	Etat l'ordre	Copie au l'ordre
15.6.42	l'ordre	Voir une seconde liste des 2 d.C. La réponse au général 2 ^{me} Z.A.P. 27.4.
		Recapituler le 7.10.41 propose le licenciement Licencié l'ordre 29.3.41 - Arrêté du 11.11.41 admettant à l'état par lequel, l'autorité militaire la réintègrerait aussi que la cohue d'une autre des Projet des 2 d.C. qui déclare que Wachéux n'a manifesté aucune activité politique ou...

spéciale depuis 1936. Le Chef d'arr. est
dans l'attente de l'accordement
de la loi limitant le mandat
d'accorder la décision de licenciement
de cet agent. Il sera, toutefois, affecté
à une résidence où il pourra être
facilement surveillé.

18.5.42 M.T.?

Lettre et annexe de même faire simulacrum celerie

30.5.42 S.C.?

11.01.42 (Voir tableau de principe).
Lettre au bord. notifiant cette résidence avec prière de
nous faire connaître la résidence à laquelle
Wachens sera affecté ainsi que la date de
sa rémission au service.

9.7.42 bord.

Wachens a reçu son service à Guelange le 22.6.42